



- Légende - type de PAG**
- Parcelle cadastrale / immeuble
 - Délimitation du degré d'utilisation du sol
 - Zones urbaines ou destinées à être urbanisées
 - Zones d'habitation (Art. 3 - PE PAG)
 - Zone d'habitation 1 (Art. 3.1 - PE PAG)
 - Zone d'habitation 2 (Art. 3.2 - PE PAG)
 - Zones mixtes (Art. 4 - PE PAG)
 - Zone mixte urbaine (Art. 4.1 - PE PAG)
 - Zones de bâtiments et d'équipements publics
 - Zone de bâtiments et d'équipements publics "bâtiments" (Art. 5.1 - PE PAG)
 - Zone de bâtiments et d'équipements publics "POS Tosseberg" (Art. 5.3 - PE PAG)
 - Zones d'activités (Art. 6 - PE PAG)
 - Zone d'activités économiques communale type 1 (Art. 6.1 - PE PAG)
 - Zone commerciale (Art. 8 - PE PAG)
 - Zone spéciale - "Gravelbarrières" (Art. 7.1 - PE PAG)
 - Zone spéciale - "Tourisme" (Art. 7.3 - PE PAG)
 - Zone spéciale - "Services touristiques" (Art. 7.4 - PE PAG)
 - Zone de gare ferroviaire et routière (Art. 9 - PE PAG)
 - Zones de services
 - Zone agricole (Art. 11 - PE PAG)
 - Zone forestière (Art. 13 - PE PAG)
 - Zone de parc public (Art. 15 - PE PAG)
 - Zone agricole "POS Tosseberg" (Art. 12 - PE PAG)
 - Zone horticole (Art. 14 - PE PAG)
 - Zone de verdure (Art. 16 - PE PAG)
 - Zones de services
 - Zone soumise à un plan d'aménagement particulier "nouveau quartier" (Art. 17.1 - PE PAG)
 - Zones de servitude "urbanisation"
 - Servitude "urbanisation - cours d'eau" (Art. 19.2 - PE PAG)
 - Servitude "urbanisation - transition avec la zone verte" (Art. 19.1 - PE PAG)
 - Servitude "urbanisation - halle vive" (Art. 19.4 - PE PAG)
 - Servitude "urbanisation - intégration paysagère" (Art. 19.5 - PE PAG)
 - Zones de servitude "couloirs et espaces réservés" (Art. 20 - PE PAG)
 - Servitude "couloirs et espaces réservés - couloirs pour projets routiers" (Art. 20.1 - PE PAG)
 - Servitude "couloirs et espaces réservés - couloirs pour voies de communications" (Art. 20.2 - PE PAG)
 - Secteur et éléments protégés d'intérêt communal (Art. 21 - PE PAG)
 - Secteur protégé de type "environnement contrasté" (Art. 21.1 - PE PAG)
 - Petit patrimoine à conserver (Art. 21.2.2 - PE PAG)
 - Zone à risque concernant la prévention des accidents majeurs impliquant des substances dangereuses (Art. 22 - PE PAG)
 - Zone de bruit - voirie (Art. 23 - PE PAG)
 - Zone de bruit - chemin de fer (Art. 23 - PE PAG)
 - Zones ou espaces définis en exécution de dispositions spécifiques relatives à l'aménagement du territoire (Art. 25 - PE PAG)
 - Plan d'occupation du sol "Campus scolaire Tosseberg et environs" (Art. 25.1 - PE PAG)
 - Plan directeur sectoriel "Tosseberg" (Art. 25.2.1 - PE PAG)
 - Couleur et zone supposée pour le projet 1.2 "Mise à double voie intégrée de la ligne ferroviaire entre Luxembourg et Mamer"
 - Plan directeur sectoriel "Paysages" (Art. 25.2.2 - PE PAG)
 - Zone verte inclassée
 - Plan directeur sectoriel "Logement" (Art. 25.2.3 - PE PAG)
 - Zone prioritaire d'habitation "Tosseberg"
 - à la protection de la nature et des ressources naturelles (Art. 26 - PE PAG)
 - Zones protégées d'intérêt communautaire (Art. 26.1.1 - PE PAG)
 - Zones protégées d'intérêt national (Art. 26.1.2 - PE PAG)
 - à la protection des sites et monuments nationaux (Art. 27 - PE PAG)
 - aux réseaux d'infrastructures de transport nationaux (Art. 27 - PE PAG)
 - Voie étagée (Art. 28.1 - PE PAG)
 - Voies ferroviaires (Art. 28.2 - PE PAG)

Légende complémentaire

N° PMP	N° Ministère	Date d'approbation	N° PMP	N° Ministère	Date d'approbation
1	1609592	16/12/1992	15	1603961C	13/12/2011
2	1601104	29/03/1999	16	1602501C	17/09/2010
3	1608096	27/09/1999	17	1607001C	18/11/2013
4	1145061C	27/08/1997	18	1609981C	04/08/2014
5	11287	26/11/1997	19	1602041C	06/10/2010
6	11373	18/05/1999	20	1605481C	24/10/2011
7	1207261C	25/05/2011	21	1794361C	04/07/2017
8	11566	01/03/2002	22	1792961C	04/07/2017
9	1322461C	27/12/2001	23	1811091C	29/11/2017
10	1311101C	03/06/2004	24	1816991C	06/05/2018
11	1438461C	10/08/2004	25	1794991C	08/07/2016
12	1400161C	27/05/2005	26	1526661C	17/01/2007
13	1538361C	11/02/2009	27	1818961C	19/04/2018
14	1312961C	06/10/2005	28	1307361C	11/12/2001

Informations à lire indicatif et non exhaustif
 Bâtiments protégés par la loi du 12 août 2015 concernant la protection de la nature et des ressources naturelles, à lire indicatif et non exhaustif
 COS : CUS, CSS, DL
 Habitations protégées par la loi du 21 de loi du 18 juillet 2018 concernant la protection de la nature et des ressources naturelles, à lire indicatif et non exhaustif
 COS : CUS, CSS, DL
 Habitations protégées en vertu de la loi du 12 août 2015
 COS : CUS, CSS, DL

La présente version coordonnée intègre les modifications du PAG suivantes:
 - "Auf der Schleid"
 - "Gewann beim Baum - Rue de Dippach" (61C/019/2019)
 - Adaptations au plan sectoriel primaire 2021
 - "Route d'Arion, Ob dem Millewey" (61C/021/2021)
 - "Rue de Mamer/Am Bongert" (61C/024/2022)
 - "Rue Charles Schwall et Rue A.M. de Saint-Hubert" (61C/025/2022)
 - "Route de Longwy, auf dem Pletzer, rue Pletzer" (61C/026/2023)
 - "Am Bongert, Villa Schwall" (61C/028/2024)
 - "Bill" (61C/030/2024)
 - "Site CDV, Route de Longwy" (en cours de procédure)

© P.C.N. - ORIGINE CADASTRE - DROITS RÉSERVÉS À L'ÉTAT DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG (2014)
 MAÎTRE DE L'OUVRAGE:

COMMUNE DE BERTRANGE

OBJET:
 PAG - partie graphique - plan par localité
 - Plan 1 - version coordonnée

4urba	URBANISTES - ARCHITECTES 14, rue Valentin - 2053 LUXEMBOURG TEL: +352 22 42 41 44 - MAIL: info@4urba.lu	DATE: 12/12/2025	PROFESSEUR:
		ÉCHELLE: 1/2.500	DESSEIN: KHJS
			CONTRÔLE: JS
			NUMÉRO DE PLAN:

nord